

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> ● 1 à 12 pages..... 200 F ● 16 à 28 pages 600 F ● 32 à 44 pages 1000 F ● 48 à 60 pages 1500 F ● Plus de 60 pages 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● TOGO..... 20 000 F ● AFRIQUE..... 28 000 F ● HORS AFRIQUE 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F ● Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F ● Avis d'immatriculation 10 000 F ● Certification du JO 500 F

NB. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18 / 22 21 61 07 / 08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP: 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculation)1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quand à la teneur des actes publié sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

REGION DE LA KARA

Suivant réquisition, n° 230600052-RK déposée le 19/06/2023, M. TCHANGAI MEYEBINESSO, profession Techniciens comptables, demeurant à et domicilié à AGOE GBONVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 24ca situé à Kara, connu sous le nom de Lama Konoudè, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 mètres, au Sud par les lots N° 1040 et 1038, à l'Est par le lot N° 1035 et à l'Ouest par les lots N° 1041 et 1042.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600053-RK déposée le 19/06/2023, M. ASSIHYOMA-YAROU, profession Personnel des services de protection et de sécurité, non classe ailleurs, demeurant à et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca situé à Kara, connu sous le nom de Koungouyo, préfecture de Kozah, commune de Kozah3 et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de KPELING et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600054-RK déposée le 19/06/2023, M. TCHANGAI MEYEBINESSO, profession Techniciens comptables, demeurant à et domicilié à AGOE GBONVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 02ca situé à Kara, connu sous le nom de Lèziyo, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord-Est par un passage de 8 mètres, au Sud-Ouest par le lot N° 620, au Sud-Est par le lot N° 622 et au Nord-Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600055-RK déposée le 19/06/2023, M. BEGUEM Nibenene, profession Profession pour particulier, demeurant à et domicilié à AGOENYIVE ATIEME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02ha 30a 91ca situé à Guérin-Kouka, connu sous le nom de Kouka, préfecture de Dankpen, commune de Dankpen1 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété YABE et à l'Est par une rue en projet de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600056-RK déposée le 19/06/2023, M. TODJALLA TUWA, profession Salarié, demeurant à TOMDE et domicilié à MAISON TOMDJALLA FACE EPP TOMDE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 09ca situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord par les lots N° 217 et 218, au Sud par les lots N° 225 et 223, à l'Est par le lot N° 222 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600057-RK déposée le 19/06/2023, Mme TIDJOUGUENA ABAKA KAWIGA, profession Secrétaires, demeurant à et domiciliée à LAMA TCHINTCHINDA non loin de la ferme pisciculture des 3 maces, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 24ca situé à Kara, connu sous le nom de Soumbou, préfecture de Kozah, commune de Kozah3 et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de WATCHI et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600058-RK déposée le 19/06/2023, M. HILIM LOGHAN, profession Salarié, demeurant à AGOE NYIVE et domicilié à NON LOIN DU CEG AGOE OUEST, AGOE LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 61ca situé à Kara, connu sous le nom de Kpélouwai, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord-Est par une rue de 14 m, au Sud-Ouest par le lot N° 351, au Sud-Est par le lot N° 359 et au Nord-Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600059-RK déposée le 20/06/2023, M. TCHONDA YAO, profession Profession pour particulier, demeurant à et domicilié à DEUXIEME VONA DROITE DU CEG TOMDE EN ALLANT AU CHR, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 32ca situé à Kara, connu sous le nom de Pya Towda, préfecture de Kozah, commune de Kozah2 et borné au Nord-Est par une rue existante de 14 mètres, au Sud-Ouest et au Nord-Ouest par la propriété de TCHALIM et au Sud-Est par la route PYA - KOUMEA - SIOU de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600060-RK déposée le 20/06/2023, M. AWOUSI ALOEGNIM, profession Techniciens comptables, demeurant à et domicilié à VAKPOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 56ca situé à kara, connu sous le nom de Tchintchinda, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 mètres, au Sud et à l'Est par les lots N° 2357 A bis et 2357 A et à l'Est par le lot N° 2358.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600061-RK déposée le 22/06/2023, M. ADOM ALOUTOU BAWOUBADI, profession Techniciens comptables, demeurant à et domicilié à non loin du lycée scientifique de lama, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca situé à Kara, connu sous le nom de Lama Kpedah, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de BALLE et à l'Ouest par une rue de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600062-RK déposée le 22/06/2023, M. ADOM ALOUTOU ESSOSSINAM, profession Salarié, demeurant à TOTSI et domicilié à NON LOIN DE LA STATION D'ESSENCE TOTAL DE TOTSI , majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 31ca situé à Kara, connu sous le nom de Poude, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord par un passage de 6 mètre, au Sud et à l'Est par la propriété de ATCHA et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600063-RK déposée le 22/06/2023, Mme BADANARO FEGBAWE EPSE BALAKA, profession Enseignant, demeurant à et domiciliée à LEGBASSITO VERS CMS MADJIKPETO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 09ca situé à Kara, connu sous le nom de Atchangbadè Pabanda, préfecture de Kozah, commune de Kozah4 et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 mètres chacune et à l'Est et à l'Ouest par la propriété PIGNANG.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600064-RK déposée le 22/06/2023, Mme BADANARO FEGBAWE EPSE BALAKA, profession Enseignant, demeurant à et domiciliée à LEGBASSITO VERS CMS MADJIKPETO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 03ca situé à Kara, connu sous le nom de Atchangbadè Pabanda, préfecture de Kozah, commune de Kozah4 et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m et au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la Propriété de PIGNANG.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600065-RK déposée le 23/06/2023, Mme PIGNANDI ABRABI, profession Commerçant, demeurant à et domiciliée à EWAO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05ha 00a 00ca situé à Bafilo, connu sous le nom de Bouladè, préfecture d'Assoli, commune d'Assoli¹ et borné au Nord et au Sud par la Propriété de ALASSINI Idrissou et à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ALASSANI Idrissou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600066-RK déposée le 23/06/2023, M. KAROUGBE KEZIE, profession Ingénieurs civils, demeurant à et domicilié à DALIKO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 07ca situé à Kara, connu sous le nom de Lèziyo, préfecture de Kozah, commune de Kozah¹ et borné au Nord-Est par le lot N° 578, au Sud-Ouest par le lot N° 582, au Sud-Est par une rue de 14 mètres et au Nord-Ouest par le lot N° 580..

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600067-RK déposée le 23/06/2023, M. TCHOKOSSI BADAWASSO, profession Salarié, demeurant à et domicilié à TRELEKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 67ca situé à Kara, connu sous le nom de Wélou, préfecture de Kozah, commune de Kozah³ et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m et au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de LOKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600068-RK déposée le 23/06/2023, M. TCHOKOSSI BADAWASSO, profession Salarié, demeurant à et domicilié à TRELEKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 71ca situé à kara, connu sous le nom de wélou, préfecture de Kozah, commune de Kozah³ et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m et au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de LOKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600069-RK déposée le 23/06/2023, M. GNON GNANDI, profession, professions intermédiaires de la gestion administrative non classées ailleurs, demeurant à et domicilié à LAMA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 75ca situé à Bassar, connu sous le nom de Kabou Togo-fruit, préfecture de Bassar, commune de Bassar³ et borné au Nord-Est par la route Nationale N° 17 Bassar - Kabou, au Sud-Ouest et au Nord-Ouest par la propriété de DJANGBEDJA Awone et au Sud-Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.